

Association belge des Vétérans et des Compagnons de l'Ommegang ASBL

N° d'entreprise: (BE 0) 414 294 720 ~ Siège social : rue du Linchet 4 à 1435 CORBAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

Invitation

Cher Compagnon,

Vous êtes invité à participer à l'Assemblée Générale statutaire de l'ASBL « Association belge des Vétérans et des Compagnons de l'Ommegang » qui se tiendra le **mardi 26 mai 2026** au « Club Prince Albert », rue des Petits Carmes 20 à 1000 BRUXELLES.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 1030Hr : Accueil + café au bar « Wasteels ».
- 1100Hr : Assemblée Générale à la salle « Madou B ».
- 1200Hr : Apéritif au bar « Wasteels ».
- 1300Hr : Repas à la salle « Rotonde ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORDRE DU JOUR

- a. Introduction par le Compagnon président.
- b. Approbation du PV de l'AG statutaire 2025 (voir TTO 206).
- c. Rapport du trésorier et décharge de la gestion aux administrateurs.
- d. Rapport du secrétaire.
- e. Organe d'Administration - Comité Directeur.
- f. Situation des membres.
- g. Tam Tam Ommegang.
- h. Site internet.
- i. Cotisation 2027.
- j. Divers.

2. INSCRIPTION : Au moyen du formulaire d'inscription ci-joint. Le formulaire rempli et signé est à retourner **avant le mardi 19 mai 2026** au Compagnon Didier WILLAERT, Didier.Willaert@Outlook.fr, ou Clos des Cerisiers 53 à 7850 ENGHIEN. Votre inscription sera enregistrée après réception du formulaire d'inscription et de votre paiement (voir Point 4 ci-après).

3. PROCURATION : Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, il vous est demandé de le signaler en remplissant la rubrique "PROCURATION" du formulaire-réponse.

4. PARTICIPATION AUX FRAIS : 35 € /personne.

Le café (accueil), l'apéritif, le menu (Duo de croquettes – Pavé de saumon, sauce béarnaise et frites – Dame blanche), le vin et les eaux sont inclus dans ce prix. Les consommations supplémentaires seront payées au comptant.

Il vous est demandé de verser votre participation **avant le mardi 19 mai 2026** au compte bancaire : BE17 3101 7279 9021 (BIC : BBRUBEBB). Vous mentionnez dans la communication « AG : », votre nom et le nombre de repas.

5. COTISATION 2025

Pour rappel : seuls les Compagnons en règle de cotisation peuvent voter à l'AG.

6. ORGANE D'ADMINISTRATION - COMITÉ DIRECTEUR

Les mandats des Compagnons **Guy BRUNEEL**, **Luc MARCHAL** et **Didier WILLAERT**, membres de l'**Organe d'Administration**, et des Compagnons **Michel DE HASQUE**, **Jacques ORBAN** et **Freddy VANDER LINDEN**, membres du **Comité Directeur**, viennent à expiration en 2026 ; rééligibles, ils se représentent aux suffrages de l'assemblée pour un mandat de trois ans.

Le Compagnon **Jean BRUYÈRE** est démissionnaire.

Les candidatures à un mandat au sein du **Comité Directeur**, accompagnées des éléments de motivation des candidats à collaborer au profit de notre association, sont à introduire auprès du secrétaire avant le **17 mai 2026**.

7. INSCRIPTION D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Compagnon qui souhaite faire inscrire un point à l'ordre du jour est prié de l'exposer par écrit (à joindre au formulaire d'inscription).

Il ne pourra être répondu aux questions, non formulées à l'avance, qui nécessitent une recherche préalable.

8. DIVERS

- Tenue : notre Association souhaite la tenue de ville avec cravate et veston au Club Prince Albert. Les blue-jeans sont interdits.
- Les Compagnons titulaires de la Médaille de la Reconnaissance de l'Ommegang sont invités à la porter.
- ATTENTION ! Prenez vos dispositions car les places de parking sont rares dans les installations du Club Prince Albert. Le parking payant le plus proche (Porte de Namur) est situé à 300 m.
- BOUTIQUE OMMEGANG : exclusivement par prépaiement SANS frais de port – communication « AG » + détail de la commande. Le Compagnon Jacques ORBAN vous apportera la commande sur place.

Recevez, cher Compagnon, nos cordiales salutations.

Le président
Léon DE WULF

Le secrétaire
Guy BRUNEEL